

# DP tous les quinze jours en été

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 598

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012141>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le budget législatif

Le conseiller fédéral Ritschard s'est entretenu avec des journalistes romands de son fardeau, de ses soucis, des finances fédérales qui avant lui ont épuisé plus d'un Sisyphe.

Il a, à l'occasion du budget 1982, annoncé un nouveau train de mesures d'économies. Les comptes rendus laissent planer un certain flou sur les wagons de ce nouvel attelage.

Détestable habitude qui s'instaure à Berne. On y voudrait, à l'imitation des Etats parlementaires et centralisés, faire du budget un acte législatif. Conception inacceptable.

Mais alors le déficit? Qu'il coure! Pourquoi faire les gros bras? Où étaient les radicaux lors du vote sur les opérations fiduciaires? Et par exemple, à l'exception de M<sup>me</sup> Girard, les radicaux vaudois.

M. Chevallaz ne peut-il pas influencer un seul de ces parlementaires-là? N'a-t-il pas l'occasion de les rencontrer dans le canton de Vaud?

Pourquoi Willy Ritschard veut-il, par un budget-loi ou un budget-train de lois, porter sa croix? Le problème est politique. Ou bien il y a un Conseil fédéral qui jouit d'une majorité au Parlement, ou il y a un brave qui mène le peloton + des suceurs de roue sans majorité au Parlement.

Si, au lieu de journalistes, Willy Ritschard rencontrait ses collègues de l'Exécutif central pour leur demander de quoi ils sont représentatifs?

### GENÈVE

## La démocratie au fil du temps

*9 mai 1977.* Le Parti socialiste genevois dépose une initiative populaire pour la protection de l'habitat et contre les démolitions abusives.

*7 décembre 1977.* Le Grand Conseil genevois déclare l'initiative irrecevable pour non-conformité avec le droit fédéral.

*28 septembre 1979.* Le Tribunal fédéral, sur recours du PS genevois, annule la décision du Grand Conseil.

*18 avril 1980.* Une majorité du Grand Conseil décide l'entrée en matière et renvoie l'initiative en commission pour élaboration de la loi d'application.

*30 septembre 1980.* Pour faciliter le travail de la commission, le PS genevois dépose un projet de loi entièrement rédigé. La commission, de son côté, mandate deux experts pour élaborer un autre projet.

*fin 80/début 81.* Les travaux traînent en longueur. Certains commissaires bourgeois se désintéressent manifestement du projet.

*29 juin 1981.* Quelques jours avant la séance prévue à cette date, le président repousse la convocation au mois de septembre; de la sorte, le projet ne pourra pas être adopté par l'actuel Parlement (élections à l'automne). Les commissaires socialistes et communistes, usant du droit du tiers des membres d'exiger la tenue d'une séance, convoquent pour la date prévue. Ils se retrouvent seuls présents. En deux heures, ils terminent le projet de loi et le font inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine session du Parlement cantonal.

### A NOS AMIS

## DP tous les quinze jours en été

Grandeur et servitudes du travail d'«amateurs»: considérant que la rédaction bénévole autant que non professionnelle pouvait souffler un peu pendant les deux mois d'été, recharger ses accus, relancer la réflexion sur certains thèmes éventuellement délaissés pour mieux coller à l'actualité brûlante ou dite telle, considérant en bref qu'en juillet et en août la vigilance «contre-informative» se relâcherait sans trop de dommages, les abonnés et amis de DP avaient admis le principe d'un rythme estival de parution plus faible que la normale. C'était au temps du lancement de la formule hebdomadaire, en 1972, il y a neuf ans (déjà!). Depuis lors, soucieux tout de même de ne pas tout à fait quitter le front, nous nous sommes autorisés chaque année de cet accord pour paraître tous les quinze jours en juillet et en août...

Merci de nous accorder, en 1981 encore, cette semi-pause, toujours aussi bienvenue, et particulièrement ces prochaines semaines puisque nous peaufinons des projets dont nous ne manquerons pas de vous entretenir dès la «rentrée»! «Domaine Public» vous parviendra donc aux dates suivantes, pour les quatre numéros prévus:

**DP 599, les 16/17 juillet;**  
**DP 600, les 30/31 juillet;**  
**DP 601, les 13/14 août;**  
**DP 602, les 27/28 août.**

Sachez que nous apprécions ce cadeau que vous nous faites.  
Et bonnes vacances!